

## COMMUNE DE LARRINGES

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### **1/ Eléments de contexte**

La population totale de la commune de LARRINGES est de 1 429 habitants pour une superficie de 8,07 km<sup>2</sup> et compte 35 résidences secondaires. La commune possède de nombreux équipements : 1 école de 168 élèves, une crèche, une maison de santé, une épicerie, un salon de coiffure, 9 logements locatifs, 4 gîtes, 7 studios, ainsi que des terres agricoles.

La commune fait partie de la communauté de communes du PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE.

Outre le budget principal, la commune gère 2 budgets annexes : l'eau et la maison de services.

#### **2/ Priorités du budget 2020**

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 850 795 €. Les principales réalisations prévues sont :

- La réfection de la toiture de l'église
- La réfection des studios
- L'achat de parcelles boisées et zones humides
- L'achat de nouveaux caveaux
- La poursuite des travaux routiers
- La mise en place de poteaux incendie supplémentaires
- A l'école : le remplacement de l'ordinateur du directeur ainsi que la protection de l'accès à internet
  
- Budget eau : le renouvellement de la conduite d'eau potable secteur « La Pastourelle »

### 3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

#### Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, logement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses prévisionnelles	2020	Recettes prévisionnelles	2020
011 Charges à caractère général	1 035 124.00 €	70 Produits des services, domaine	171 000.00 €
012 Charges de personnel	593 826.92 €	73 Impôts et taxes	646 700.00 €
014 Atténuations de produits	65 700.00 €	74 Dotations, subventions	237 733.00 €
65 Autres charges de gestion courantes	185 180.96 €	75 Autres produits gestion courante	150 010.00 €
66 Charges financières	34 000.00 €	76 Produits financiers	5 859.88 €
67 Charges exceptionnelles	7 000.00 €	77 Produits exceptionnels	1 010.00 €
68 Dotations aux amortissements	30 111.09 €	013 Atténuation de charges	200.00 €
Dépenses d'ordre	411 951.39	002 Excédent de fonctionnement reporté	1 150 381.48 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes d'ordre	0.00
<b>Total</b>	<b>2 362 894.36 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 362 894.36 €</b>

#### Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses prévisionnelles	2020	Recettes prévisionnelles	2020
20 Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	13 Subventions	145 300.00 €
204 Subvention d'équipement	0.00 €	16 Emprunts, cautions	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	562 270.45 €	10 FCTVA, Taxe aménagement	279 768.55 €
23 Immobilisations en cours	130 000.00 €	024 Ventes	0.00 €
16 Emprunts, cautions	93 000.00 €	27 Autres créances immobilisées	8 535.16 €
10 Fonds divers	0.00 €	Recettes d'ordre	452 650.03 €
001 Déficit reporté	60 395.74 €		
Dépenses d'ordre	10 587.55 €		
Dépenses imprévues	0.00 €		
<b>Total</b>	<b>886 253.74 €</b>	<b>Total</b>	<b>883 253.74 €</b>

#### 4 / Consolidation des budgets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>	2 362 894.36 €	2 362 894.36 €	883 253.74 €	883 253.74 €
<b>Eau</b>	1 000 427.33 €	1 000 427.33 €	440 862.69 €	440 862.69 €
<b>Maison de services</b>	60 817.46 €	60 817.46 €	39 485.22 €	39 485.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 424 139.15 €</b>	<b>3 424 139.15 €</b>	<b>1 363 601.65 €</b>	<b>1 363 601.65 €</b>

#### 5 / Niveau des taux d'imposition

Le produit attendu de la fiscalité locale n'étant pas encore connu à ce jour, et compte tenu des prochaines élections municipales, les taux d'imposition 2020 seront adoptés lors du prochain conseil municipal. A titre d'information, les taux 2019 étaient :

Taxe d'habitation ..... : 14.95%

Taxe foncière sur le bâti ..... : 12.23%

Taxe foncière sur le non bâti .. : 89.10%

#### 6 / Les principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population  
1 920 831.88 € / 1429 habitants = **1 344.18 €**
- Produit des impositions directes/population  
480 000.00 € / 1429 habitants = **335.90 €**
- Recettes réelles de fonctionnement / population  
1 182 512.88 € / 1429 habitants = **827.51 €**

- Encours de la dette / population au 31/12/2019  
986 313.04 € / 1429 habitants = **690.21 €**
- Désendettement (frais financiers/remboursement du capital de la dette) = **35.10%**
- Epargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) = **203 994.50 €**
- Epargne nette (Epargne brute – capital de la dette) = **110 964.04 €**

## **7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel**

La commune emploie 15 agents titulaires et un agent contractuel. Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2020 s'élève à 593 826.92 € comprenant les charges de :

- Personnel titulaire ..... : 350 000.00 €
- Personnel non titulaire ..... : 35 000.00 €
- Cotisations sociales ..... : 163 000.00 €
- Autres (assurance, FNC, visites obligatoires) : 45 826.92 €

Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 30%

Fait à Larringes, le 25 février 2020

Le Maire,



J.R. BOURON